



Circulaire

Commission administrative nationale
des 21 et 22 mai 2019

Motions adoptées par la CA nationale

Motion d'actualité

Projet de loi Dussopt, projet de loi Blanquer, regroupements d'universités, sélection et Parcoursup...

Réunir, informer et mobiliser les personnels pour la défense de leurs revendications, du statut de la fonction publique et des missions

Une politique gouvernementale libérale, unilatérale et brutale !

La politique du gouvernement s'inscrit dans la logique de soumettre toujours davantage le modèle social français aux normes de la marchandisation et à l'austérité libérales. Elle s'attaque à chaque nouvelle mesure un peu plus aux grands mécanismes de redistribution des richesses au profit du plus grand nombre et en premier lieu au service public et à la fonction publique.

Pour avancer sur cette orientation, pourtant largement contestée, le gouvernement choisit d'appliquer sa politique de manière unilatérale, choisissant d'ignorer tout ce qui dans le débat public la conteste, à commencer par l'expression des revendications sociales portées par le mouvement syndical et plus largement par le mouvement social. Cela est particulièrement constatable dans sa manière d'élaborer le projet de loi Dussopt sur la fonction publique ou le projet de loi Blanquer sur l'école par exemple. Et pour délégitimer l'expression des personnels et de leurs représentant-es, il n'hésite pas parfois à l'accuser de relever de la « fake news » ou du « bobard » quand il est mis en difficulté d'argumentation. A cette manière d'abaisser le débat public vient s'ajouter une certaine brutalité politique dans la manière de faire avancer sa politique : pratique régulières et ordinaires à la législation par ordonnance, recours systématique à la procédure d'urgence au Parlement.

Et c'est dans ce contexte également que se développent des stratégies de maintien de l'ordre qui, parce qu'elles prennent le contrepied des pratiques de désescalade, lorsque des violences interviennent autour mais en dehors des cortèges syndicaux comme le 1^{er} mai à Paris, aboutissent à empêcher dans les fait l'exercice du droit de manifestation. Le SNASUB-FSU dénonce ces stratégies inacceptables qui engendrent des violences policières aggravant les situations de tension et provoquant des affrontements pourtant évitables. Il attend du gouvernement qu'il s'engage réellement à garantir le droit de manifester.

Pour autant qu'elle soit unilatérale et brutale, la politique du gouvernement rencontre des résistances. Les mobilisations diverses dans les territoires, et également partiellement le mouvement des Gilets jaunes, sont intervenues pour défendre les services publics de proximité (contre les fermetures de classes ou d'écoles en

milieu rural, pour la défense de petits établissements publics de santé, pour défendre des dessertes ferroviaires locales, pour la défense des académies,...) ont contraint le Président de la République à relativiser l'objectif de suppression de 120000 postes de fonctionnaires, à annoncer qu'il n'y aurait pas de fermeture d'écoles sans avis positif du maire, comme le ministre Blanquer avait été contraint d'abandonner la perspective de fusions généralisées des académies sur les périmètres régionaux. Si ces annonces ne règlent pas tout, elles sont autant d'encouragements à continuer à construire les mobilisations pour faire reculer le gouvernement.

Dans cette situation, le SNASUB-FSU est confirmé dans son syndicalisme unitaire de défense des solidarités et de rassemblement des personnels, pour construire leur mobilisation à partir de leurs préoccupations, aspirations et revendications contre tous les reculs que voudraient imposer le gouvernement.

Après le 9 mai, poursuivre la mobilisation contre le projet de loi « de transformation destruction de la fonction publique »

Le projet de loi Dussopt à l'Assemblée nationale

Le débat parlementaire sur le projet de loi Dussopt dit « de transformation de la fonction publique » a commencé le 13 mai dernier à l'Assemblée nationale. Après avoir été amendé par la Commission des Lois de divers ajouts et réécritures pour l'essentiel présentés par la majorité présidentielle et le gouvernement, l'état du texte continue de promouvoir et de rendre possible la généralisation de l'emploi contractuel contre l'emploi statutaire, de remettre en cause les prérogatives des CAP pour les principaux actes de gestion des carrières (avancement, promotion, mobilités), de prévoir la suppression des CHSCT. Au motif de « déconcentration managériale », il s'agit ni plus ni moins de s'attaquer au droit des personnels et d'affaiblir les capacités d'action syndicale sur les éléments essentiels qui garantissent aux fonctionnaires l'égalité de traitement contre l'arbitraire et les « petits arrangements », relativisant par là-même le droit à la carrière et l'indépendance, condition pourtant nécessaire à la défense de l'intérêt général. A l'occasion de l'étude par la Commission des Lois, les compétences des CPE ont été réduites selon celles des CAP. Ce qui est recherché, ce sont de nouvelles « souplesses » pour accroître la subordination des personnels et flexibiliser le travail dans la fonction publique.

Dans le débat parlementaire, le projet de texte a été complété de dispositions précisant les contrôles de nature déontologique visant à mieux « accompagner » les mouvements de pantouflage et de rétro-pantouflage (allers et retours de fonctionnaires entre la fonction publique et le secteur privé) et prétendant mieux prévenir les conflits d'intérêts. Ceci est emblématique de la situation de relativisation de l'intérêt général qui hante la période actuelle. Ainsi, il serait prévu de fusionner la commission de déontologie (réservée aux fonctionnaires) avec la Haute-Autorité de Transparence de la Vie politique (compétente pour les élu-es).

Le gouvernement a annoncé accepter que le projet de loi puisse prévoir l'instauration d'une prime de précarité pour les contrats (très) courts. Mais les premières expressions publiques témoignent que la majorité des CDD ne pourraient semble-t-il pas en bénéficier. Le SNASUB-FSU sera très vigilant, informera les personnels au-delà des effets d'annonce et critiquera toute logique qui viserait à accroître le recours à la précarité au prétexte d'un meilleur accompagnement financier de celle-ci.

La journée de grève et de mobilisation du 9 mai dernier, appelée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la fonction publique, a permis d'envoyer un premier signal, important et essentiel, mais encore insuffisant pour faire reculer le gouvernement. Il faut poursuivre la construction d'initiatives, à toutes les occasions et à tous les niveaux, pour permettre l'expression du refus des personnels de voir leur statut ainsi

remis en cause. La bataille n'en est qu'au début. Le rendez-vous salarial annoncé par le gouvernement sera une occasion d'exprimer le refus du salaire individualisé au mérite.

Le SNASUB-FSU poursuit son engagement déterminé à informer les collègues, défendre leurs revendications et construire avec eux les mobilisations de court et moyen termes pour gagner le retrait de ce projet de loi et l'abandon de chacune des mesures néfastes qu'il annonce pour l'avenir. Pour continuer la bataille dans le débat public, il contribuera à la réussite du meeting de la FSU en défense du statut des fonctionnaires du 12 juin prochain organisé par la FSU. Il soutient la nécessité que des suites soient rapidement données à la journée du 9 mai, notamment par la participation aux actions, et la prise d'initiatives le cas échéant, le 28 mai prochain, jour du vote en première lecture du projet de loi Dussopt.

Le gouvernement à l'offensive sur le temps de travail

Le gouvernement a choisi opportunément de publier le jour même de la présentation du projet de loi Dussopt au Conseil des Ministres le rapport de l'Inspection générale des Finances sur le temps de travail dans la fonction publique qu'il avait commandé à l'automne. Celui-ci s'attaque à tous les accords ministériels ou locaux qui, tenant compte des particularités et sujétions particulières liées aux besoins du service public ou à l'organisation des services, décomptent le temps de travail de manière à en compenser tout ou partie. Loin de tenir compte de tout ceci, le rapport cible par exemple le décompte du temps de travail des personnels administratifs et techniques de l'éducation nationale, ciblant par exemple le décompte comme travaillé des jours fériés précédés ou suivis de journées de travail effectif.

A la faveur du travail parlementaire sur le projet de loi Dussopt, la majorité gouvernementale a fait adopter le 16 mai dernier un amendement qui remet en cause tous les accords précédents, exhortant au respect stricto sensu des 1607 h annuelles comme devant être effectivement réalisées.

Pour le SNASUB-FSU, cette nouvelle promesse de dégradation généralisée de la situation des personnels de son champ de syndicalisation est inacceptable. Il informe dès maintenant les personnels et poursuit son action syndicale de construction de leur mobilisation contre tout recul sur le temps de travail. Au contraire de ce que prétend le gouvernement, la modernité et le sens de l'Histoire c'est de réduire le temps de travail ! Le SNASUB-FSU dénoncera toute velléité d'enfumage gouvernemental de consentir une petite augmentation des rémunérations des agents publics contre une augmentation du temps de travail.

Une nouvelle contre-réforme des retraites dans les cartons du gouvernement !

Des divergences se sont faites jour ces dernières semaines entre Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites qui continue de défendre les grands principes d'un système par points et de certains membres du gouvernement qui avancent maintenant la perspective d'une contre-réforme paramétrique aux effets rapides et qui retarderait l'âge de départ au-delà des 62 ans. Le Président de la République a pour sa part confirmé qu'il souhaitait maintenir d'un âge de départ à 62 ans mais dans des conditions qui pourraient être moins favorables du point de vue du taux de liquidation des pensions (elle serait soumise à pénalités pour « encourager » les personnels à travailler au-delà). Il avance qu'il juge nécessaire des ajustements rapides des paramètres, par exemple en créant des âges pivots et l'augmentation des durées d'assurance pour atteindre le taux plein. Ce sont désormais bien deux réformes que le gouvernement a dans ses cartons. La première serait paramétrique et interviendrait avec l'adoption de la Loi de Finances pour la Sécurité sociale à l'automne. Elle augmenterait les durées d'assurance nécessaires et/ou créerait un âge pivot.

La seconde serait plus systémique, de plus long terme et remettrait en cause le principe du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu les six derniers mois et potentiellement le principe du taux de remplacement à 75 %. Cette approche est aussi une remise en cause du principe de la carrière.

Ces deux projets, ensemble comme séparément, font planer de lourdes menaces sur les niveaux des pensions de chacun et chacune. Et les agents proches du départ à la retraite pourraient être touchés par un nouvel épisode de dégradations de leurs conditions de départ et de liquidation des pensions.

Le Haut-Commissariat devrait rendre son rapport pour début juillet.

Le SNASUB-FSU informe dès maintenant les personnels. Il réaffirme son attachement au Code des Pensions civiles, aux avantages familiaux, et rappelle sa revendication d'un droit au départ à la retraite à 60 ans, avec un taux de liquidation calculé sur la base des 75 % du traitement afférent à l'indice détenu les 6 derniers mois de la carrière. Il est vigilant et prépare dès maintenant les conditions de la mobilisation sur ce sujet, en cohérence avec celle contre le projet de loi Dussopt. Le SNASUB-FSU revendique l'abandon des projets de retraites par points.

Contre le projet de loi Blanquer, défendre les académies et les services déconcentrés

Le débat parlementaire sur le projet de loi Blanquer dit « pour une école de la confiance » s'est poursuivi au Sénat alors que des mobilisations se poursuivaient et s'amplifiaient dans les différents secteurs de l'Éducation nationale. Le printemps fut marqué par deux rendez-vous de manifestations où l'ensemble des personnels de l'éducation ainsi que les parents d'élèves ont pu exprimer leurs refus de sa double logique, à la fois autoritaire et profondément inégalitaire. Le 30 mars dernier, une intersyndicale large a permis une mobilisation d'ampleur contre ce projet. Le 18 mai, à l'appel de la FSU, rejointe par la CGT Éducation et par Sud éducation, ainsi que par la FCPE, 10000 manifestant-es ont battu le pavé à Paris pour exiger le retrait du texte du ministre. Ces temps forts ont ponctué les mobilisations de ces derniers mois, dans le premier degré contre les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) qui ouvraient la possibilité d'intégrer les écoles dans les collèges au prétexte du « socle commun », dans le second degré contre la réforme du lycée qui prépare la sélection organisée par la loi ORE et Parcoursup, dans nos secteurs contre la fusion des académies, les suppressions de postes et les mutualisations de services pour faire des « économies d'échelle »...

Après avoir reculé en février dernier sur la fusion généralisée des académies, le ministre a dû consentir au Sénat d'abandonner les dispositions de son projet de loi instaurant EPLESF, ainsi que l'article autorisant le gouvernement à recourir à la légifération par ordonnance pour modifier les dispositions du Code de l'Éducation permettant de redéfinir les compétences des recteurs des académies et des recteurs de région académique. Ce sont des reculs à mettre au crédit de la mobilisation des personnels. Pour autant, le projet de loi reste marqué d'une forme d'autoritarisme dans sa conception de l'Éducation nationale et du rôle de ses personnels et profondément inégalitaire.

Dans les académies de Caen et de Rouen, la mobilisation exemplaire des personnels des deux rectorats a conduit le ministre à démettre le recteur de ses fonctions. A peine nommée, la nouvelle rectrice a remis en cause l'organisation de fusion des services des deux rectorats envisagée et le calendrier de mise en œuvre apparaît comme desserré à ce stade.

Le SNASUB-FSU poursuit la bataille engagée contre les suppressions de poste et la réforme territoriale des services déconcentrés. Il continue partout où c'est nécessaire d'organiser des réunions d'information syndicale et de réunir les conditions de la mobilisation des personnels pour défendre des services au bon niveau de proximité, l'expertise professionnelle des personnels qui, contre les suppressions d'emplois,

Défendre l'orientation scolaire dans l'éducation nationale

Après l'abandon de la compétence orientation scolaire aux régions par l'adoption de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », le SNASUB-FSU, avec l'intersyndicale de l'orientation (SNASUB-FSU, SNES-FSU,

SGEN CFDT, SE-UNSA, CGT Education, Sud Education, SNPTES) s'oppose aux cartes cibles d'un CIO par département, à la suppression de 60 % de l'effectif des DRONISEP et à l'expérimentation de mise à disposition des régions de personnels en charge de l'orientation des élèves. **Il s'inscrit dans la perspective de la journée d'action du 18 juin envisagée par l'intersyndicale.**

Contre la destruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ! Pour un égal accès à tou-tes les bachelier-es aux filières de leur choix !

Depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche est en restructuration profonde et continue, sans tirer aucun bilan de l'échec de ces politiques dont les grandes orientations ont été depuis poursuivies par les gouvernements successifs. Les ordonnances publiées en décembre 2018 voient une nouvelle fois la communauté universitaire mise en danger, et ce, à très court terme.

Se saisissant de l'opportunité antidémocratique d'expérimenter et de déroger au cadre général fixé par le Code de l'Éducation, des équipes de direction mènent des négociations sans mandat et sans débat pour construire de nouveaux regroupements ou fusionner brutalement des établissements. Autoritaire et illégitime, cette poursuite de la transformation sans contrôle du service public d'enseignement supérieur et de recherche conduit à la création de structures gigantesques. Celles-ci sont construites en vue de concentrer la plus grande partie des moyens alloués par le PIA, un financement sur projet qui déstabilise l'ensemble de l'ESR par une gouvernance technocratique de l'évaluation des projets.

Sous couvert d'une « excellence » internationale dont la légitimité a été mainte fois dénoncée par la communauté elle-même, il s'agit surtout d'organiser la concurrence à tous les niveaux, entre établissements, composantes, départements et même entre les collègues voire étudiant-es. Dans un contexte d'austérité mortifère pour certaines filières et de précarité croissante pour les agents, les élu-es du SNASUB-FSU dénoncent avec constance cette fuite en avant destructrice et sont déterminé-es à continuer d'informer les collègues et à organiser la lutte.

Le gouvernement assume une politique aboutissant à paupériser la plus grande partie des universités. Il les enferme dans l'austérité et assèche continuellement les budgets des établissements, sommés de trouver de nouvelles ressources, incitant à une augmentation substantielle et généralisée des frais d'inscription à l'université pour tous et toutes ou à l'exploitation du patrimoine immobilier au détriment de la communauté.

Il développe une logique de sélection et de tri social instaurée par la loi ORE ainsi que d'une sélection discriminatoire par la mise en œuvre de frais d'inscription exorbitants pour les étudiant-es étrangers extra-communautaires.

Parcoursup connaît de plus des dysfonctionnements récurrents : 70000 à 100000 futur-es étudiant-es, candidat-es aux baccalauréats, ont dû subir le stress d'informations erronées quant à leur acceptation dans les études de leurs choix. C'est une démonstration de plus du cynisme de la sélection à l'entrée des études supérieures. Et il déstabilise le prévisionnel de recrutement des filières de formation. Ceci aboutit dans les faits à éloigner de l'université bon nombre de bachelier-es.

La qualité et l'accès pour tous et toutes à notre service public de l'ESR sont menacés ! Il est notre richesse. Continuons la lutte pour le préserver !

Le SNASUB-FSU revendique une autre politique pour le service public de l'ESR. Elle doit sortir de l'austérité, garantir l'investissement pour mettre en adéquation les capacités d'accueil, matérielles et pédagogiques, avec la demande sociale, pour garantir aux futur-es étudiant-es de suivre les formations d'enseignement supérieur de leur choix.

C'est tout le sens de nos candidatures aux élections renouvelant le CNESER le 13 juin prochain. Le SNASUB-FSU appelle les collègues à soutenir nos listes !

Depuis plusieurs années des associations telles l'AFVT (association européenne contre les violences faites aux femmes au travail), le Clashes (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur), et plus récemment la CPED (Conférence permanente des chargé-e-s de mission égalité, diversité ou mission assimilée) dénoncent les situations de harcèlement sexuel et sexiste dans l'enseignement supérieur. La loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ou encore celle du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont conduit à la circulaire du 25 novembre 2015 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Celle-ci contraint les établissements à mettre en œuvre des actions pour que dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) soit favorisée l'égalité des sexes et non un « terreau propice à toutes sortes d'abus ». Conscient de la nécessité à combattre les inégalités et les violences faites aux femmes notamment au travail, et en particulier au sein de nos établissements, le SNASUB-FSU se saisit de ces diverses mesures nationales et locales pour contribuer à sensibiliser et former les collègues susceptibles d'alerter la communauté sur des situations individuelles ou collectives de harcèlement sexuel ou sexiste.

Motion particulière

Pour la solidarité avec la jeunesse, les travailleurs et travailleuses algérien-nes

La CAN du SNASUB-FSU réunie le 22 mai salue l'immense mobilisation de la jeunesse, des travailleurs et travailleuses algérien-nes pour en finir avec le régime en place.

Elle affirme sa solidarité avec la jeunesse, les travailleurs et travailleuses algérien-nes.

Elle exige :

- l'arrêt de la répression, la libération et l'arrêt des poursuites contre les militant-es politiques et syndicaux ;
- le respect des libertés démocratiques.

Le SNASUB-FSU est disponible pour participer au mouvement unitaire de solidarité avec la jeunesse, les travailleurs et travailleuses algérien-nes.

Motion d'organisation et de calendrier

1-Logo

Une consultation des adhérent-es est organisée jusqu'au 21 juin 2019 selon les modalités définies par les sections académiques (AG, CAA, vote papier...).

Les sections académiques consultent sur les propositions de logos présentées à la CAN les 21 et 22 mai et sur le logo actuel.

Une CAN est convoquée le 25 juin 2019 après-midi finalisera le processus d'adoption et décidera du logo qui sera celui du SNASUB-FSU.

2-Décharges et suivi de la situation de la trésorerie nationale

Une réunion nationale des secrétaires académiques et des trésorier-es académiques est organisée le 25 juin 2019 matin avec pour ordre du jour la mise à jour de la politique de décharges au regard des nouvelles dotations et le suivi collectif de la situation de la trésorerie nationale.

3- Production d'un matériel d'information et de mobilisation sur le projet de réforme des retraites

Le SNASUB-FSU produit pour le début de l'été un matériel d'explication et de mobilisation sur le projet de réforme des retraites.

4- Réunion d'une commission femmes à la CAN de septembre 2019

Le SNASUB-FSU inscrit à l'ordre du jour de la CAN du mois de septembre 2019 la tenue d'une commission femmes pour avancer sur la mise en œuvre des mandats de congrès, notamment sur la bataille contre les harcèlements sexistes et sexuels et l'engagement militant des femmes dans le syndicat.